DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT **DE CARCASSONNE** 

## REPUBLIQUE FRANCAISE N°2021-282 LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière: AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES **DELIBERATIONS DU CONSEIL** MUNICIPAL

Sous matière : AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES

COMMUNES

Séance du Conseil Municipal du lundi 15 novembre 2021 Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

**OBJET: PLAN** COMMUNAL DE **SAUVEGARDE: FORMATIONS ET** D'EXERCICES DE SIMULATION PAR LE SMMAR (SYNDICAT MIXTE **DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES)** 

Présents: Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, ORGANISATION DE François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Daniel SIBRA, Sabine CHABERT, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Bruno PERLES, Delphine SANTINI, Préscillia GRANIER, Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON, Martine LACOMBE

Formant la majorité des membres en exercice

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 09 NOVEMBRE 2021

AFFICHAGE EN DATE DU: 23 NOV. 2021

Procurations: Élisabeth ESCAFRE Donne procuration à Sabine CHABERT, Régine SURRE Donne procuration à Nicole CATHALA -LEGUEVAQUES, Michel RATABOUIL Donne procuration à Brigitte BATIGNE, Nicolas ASENSIO-VERGNES Donne procuration à Evelyne GUILHEM, Agnès SOULIER Donne procuration à Hélène GIRAL, Audrey GAIANI Donne procuration à Chantal BARTHES,

Absents excusés: Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Michel RATABOUIL, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Agnès SOULIER, Audrey **GAIANI** 

Secrétaire: Madame Sabine CHABERT

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE 2 4 NOV. 2021

Monsieur le Maire rappelle que la loi n°2004-811 du 13 aout 2004, de modernisation de la sécurité civile, oblige les communes dotées d'un PPR (plan de prévention des risques) approuvé, à se doter d'un PCS (plan communal de sauvegarde).

Le PCS définit l'organisation prévue par la commune pour assure l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population, au regard des risques naturels et technologiques, connus recensés dans le dossier départemental des risques majeurs.

Depuis sa création, le SMMAR (syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières), dans le cadre de sa politique de prévention et de gestion du risque inondation, au côté des services de l'Etat et en collaboration avec le Département de l'Aude, le Département de l'Hérault et les SDIS de l'Aude et de l'Hérault, a porté l'animation et la maitrise d'ouvrage de plus de 246 Plans Communaux de Sauvegarde.

Fort de ces résultats, le SMMAR poursuit sa politique d'appui aux communes par plusieurs types d'actions, telles que :

- o L'organisation et l'animation de formations pour les acteurs communaux à la gestion de crise :
  - Formation sur le Plan Communal de Sauvegarde.
  - Formation sur l'organisation et les obligations légales autour de la notion de sauvegarde et la gestion de crise communale.
  - Echanges.
- Organisation et animation d'un exercice de simulation
  - Détermination du scénario, organisation des différentes étapes et du déroulé chronologique, constitution des supports.
  - Animation de l'exercice
  - Debriefing à chaud et mise en lumière

Ainsi, le SMMAR a déposé un dossier de demande de subvention auprès des partenaires financiers (l'Europe et les Départements), pour accompagner les communes, à hauteur de 80% sur une enveloppe de 625 000€, pour la révision des PCS2.0 sur le risque inondation.

Monsieur le Maire indique que le SMAAR a signé un accord cadre comportant deux types de prise en charge pour :

- Les prestations dont les communes prendront la part d'autofinancement restante concernant les prestations de révision ou d'élaboration du PCS.
- Les prestations dont le SMMAR prendra à sa charge la part d'autofinancement (mission de portée plus transversale et globale).

Monsieur le Maire propose de solliciter le SMMAR pour l'organisation de formation et d'actions, permettant la mise en œuvre du PCS, dont 20 % du financement, rester à la charge de la ville, soit 400 €.

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**SOLLICITE** le SMMAR pour l'organisation de formations et d'actions relatives à la mise en œuvre du PCS.

**ACCEPTE** de verser au SMMAR, la part d'autofinancement à hauteur de 20 % du coût des formations, les 80 % restants étant pris en charge par le SMMAR, les fonds européens et le département de l'Aude.

## ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 15 novembre 2021

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le 2 4 NOV 2021
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :

en Préfecture le :

Par publication le : 2 4 NOV 2021 Par délégation,

Par délégation, Le Directeur Général des Sa

Nicolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 23/11/2021

Reçu en préfecture le 23/11/2021

Affiché le

ID: 011-211100763-20211115-DB2021282-DE